

## Réunion du Conseil Municipal du 03 novembre 2010

### TARIF DE LOCATION DES STANDS:

Le conseil municipal, après avoir entendu les différentes possibilités de location des stands et les risques s'y rattachant décide, après en avoir délibéré, de mettre à disposition aux habitants de la commune pour une utilisation sur le territoire communal, les stands au tarif de 50€ l'unité pour un week-end, sous réserve du dépôt d'un chèque de caution de 500€ pour couvrir d'éventuels dégâts.

### FRAIS DE DEPLACEMENT:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer, dans le cadre des frais de déplacement, les tarifs conformément à l'arrêté du 03 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement.

### MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF:

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, compte tenu des postes occupés par le secrétaire de Mairie, le nombre total des heures réalisées est supérieur au nombre légal autorisé. Après avis du titulaire et du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion des Ardennes, il convient donc de réduire, à compter du 01 janvier 2011 le temps imparti sur le poste de travail et de le porter de 8/35<sup>ème</sup> à 6,25/35<sup>ème</sup>. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de modifier le poste de secrétaire de Mairie de 8/35<sup>ème</sup> à 6,25/35<sup>ème</sup> à la date du 01 janvier 2011.

### ECLAIRAGE PUBLIC:

Monsieur le Maire invite monsieur Franck LEPORCQ à présenter par projection les éléments, poteaux, potences et lampadaires, qu'il conviendra de choisir dans le cadre de rénovation de l'éclairage public à Murtin. Cette projection démontre toutes les possibilités de matériel d'éclairage public et trois modèles sont retenus unanimement par le conseil municipal. Ils seront proposés dans le cadre du marché qui est composé de 34 points lumineux. (22 en façade avec accord d'ancrage du propriétaire et 12 sur mât).

Le coût approximatif représente 1500€ par mat et 900€ par potence, subventionné à hauteur de 60% par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Nord Ouest des Ardennes.

Les travaux d'enfouissement des lignes, réalisés en concomitance avec la pose des luminaires, devraient débuter en janvier 2011. L'entreprise ETDE ayant déjà établi un devis estimatif, il est souhaitable de revoir son responsable pour obtenir de plus amples informations avant de lancer une consultation auprès de trois sociétés aptes à réaliser ce projet qui comprendra:

- \* la pose de poteaux fonte et acier galvanisé du genre Vilandry, Saxo, Annecy.
- \* la pose de potences du genre Wy, Beaugency, Aube.
- \* la pose de luminaires classiques du genre Petite France, Jargeau.

Après réception des offres la commission des travaux procédera au choix de l'entreprise et des éléments à mettre en place.

#### ACQUISITION DE TERRAINS:

Monsieur le Maire informe le conseil sur différentes offres qui ont été adressées dans le cadre d'éventuelles cessions de terrains à usage agricole, à savoir:

- \* une parcelle appartenant à madame SUCHER Françoise au lieu-dit « les deux prés » sur une base de 3000€00 l'hectare.
- \* une parcelle d'une contenance de 97a 44ca appartenant à monsieur BRODIER Philippe au lieu-dit « L'Eronche » pour la somme de 3000€00.
- \* une parcelle de 105m<sup>2</sup> appartenant à monsieur Denis PIERROT au lieu-dit «Les deux Prés »

#### PROJET TOITURE EGLISE:

Monsieur le Maire informe le conseil sur le projet de travaux de rénovation de la toiture de l'église.

Après les nombreuses démarches engagées par monsieur Franck LEPORCQ, chargé du suivi de ce dossier auprès des professionnels, à savoir les entreprises MULLER de Laval Morency, LARUE de Rethel et BOUILLOT de Monthermé, pour l'obtention de devis, seul monsieur BOUILLOT, charpentier couvreur a répondu pour la totalité du projet qui représente un coût HT de 98459€68 soit 26671€54 pour la charpente et 71788€14 pour la couverture. Le devis de l'entreprise MULLER comprenant uniquement la réfection de la toiture, ne correspondait pas au cahier des charges et n'a donc pas été retenu.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide d'engager les demandes de subvention auprès des différents organismes et de confier dès que le plan de financement sera assuré ces travaux à l'entreprise retenue.

#### DIVERS:

Monsieur le Maire expose que :

\* lors de la réunion programmée au Châtelet sur Sormonne, il a été décidé de modifier considérablement la surface impactée par l'aménagement lié à l'A304. Ce brusque changement modifie considérablement les données initiales. Il demande au conseil municipal la vigilance quant aux aménagements prévus sur le territoire communal.

\* pour faire suite à différentes lacunes rencontrées lors de la facturation des consommations d'eau ou lors des travaux de réparation de fuites sur le réseau Communal, il serait judicieux qu'un règlement soit établi. De plus avec la pose des compteurs en limite de propriété, les règles actuelles ne sont plus applicables. Monsieur le Maire propose que la commission composée de messieurs BOCQUET, LEPORCQ, CATRIN, SINET soit chargée de la réalisation de ce document, ce qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur:

\* la suite donnée au courrier relatif au fossé communal traversant la propriété de madame Monique BOUZAIN.

\* la mise en place des périmètres de protection de la source de Wartigny par la Société AMODIAG.

\* la finalisation de l'étude, par la société GINGER, du terrain de jeux.

\* les devis de rénovation du logement communal (peinture) qui représente la somme de 4198€00 pour la société MGM et 5358€35 pour la société APE.

La décision de réalisation sera prise lors d'une prochaine réunion.

\* la taxe sur les espaces naturels votée par le conseil général et due par les dépositaires de permis de construire à compter du 01 avril 2010.

\* la difficulté rencontrée lors du relevé du compteur électrique installé à l'église.

Monsieur Alain SINET est chargé d'accompagner l'agent EDF lors de sa tournée.

\* un courrier du conseil général qui nous informe ne plus intervenir pour l'ADSL au hameau de Wartigny.

\* une réunion organisée par l'Association des Maires sur la gestion des cimetières qui se déroulera à Tournes le 11 décembre 2010.

\* l'inscription volontaire de la commune à l'Atlas de la Biodiversité.

\* le projet de renforcement de la ligne de 400000 Volts.

\* une réunion programmée le 14 mai 2011 par les services de la DREAL dans le cadre de l'A304.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe BOCQUET afin qu'il apporte les informations recueillies lors de différentes réunions.

Celui-ci informe les membres que:

- Dans le cadre du SMICTOM, les tarifs de collecte des ordures ménagères ne changeront pas en 2011.

- Dans le cadre du SIENO, la participation due par les particuliers pour les extensions est fixée à 80€ le mètre linéaire. De même la participation communale sera plus élevée.

Egalement, dans les zones test, ERDF installera des compteurs électroniques qui ne demandent plus de personnel pour effectuer le relevé sur le terrain.